



## **RAPPORT DE MISSION A ISTANBUL**

Procès Oya Aslan devant la 18<sup>ème</sup> chambre de la Cour de Caglayan

**7 mars 2022**

**Chargés de mission DSF-AS : Françoise Cotta et Etienne Lesage.**

---

### **1. Le contexte et rappel historique**

Oya Aslan travaillait pour le *People's Law Office* et était membre de l'association *Progressive Lawyers Association* avec, notamment Selcük Kosagacli, Ebru et Barkim Timtick.

Poursuivie avec eux, lors du premier procès dit « CHD 1 », en 2013, elle a été, comme la totalité des avocats poursuivis dans cette affaire, remise en liberté provisoire en 2014, après que la Cour spéciale de Silivri ait été abrogée et que les dossiers qu'elle jugeait aient été renvoyés devant la Cour d'Istanbul.

Également poursuivie dans le cadre du second procès dit « CHD 2 » intenté en 2017 contre les mêmes avocats, elle a refusé de se présenter spontanément pour être réincarcérée en 2018, après la réformation d'un jugement de remise en liberté. Cette affaire a été jugée, sans elle, au mois de mars 2019.

Elle a finalement été arrêtée en décembre 2019 pour être jugée seule et se trouve est en détention provisoire à la prison de Silivri depuis plus de deux ans pour cette affaire

Elle est toujours prévenue dans l'affaire du CHD 1 toujours pendante devant la 37<sup>ème</sup> chambre.

L'audience précédente, a eu lieu le 13 décembre 2021 (cf rapport DSF AS).

### **2. L'audience**

L'audience devait avoir lieu le 7 mars 2022 à 10h. Nous étions donc présents, comme à chaque audience, accompagnés de nos confrères hollandais de l'association *Lawyers for Lawyers*, représentant également le Barreau d'Amsterdam.

Être à ses côtés, alors qu'elle devait comparaître en personne et non en Visio conférence comme lors de la précédente audience, qu'elle est détenue provisoirement depuis le mois de décembre 2019, qu'elle est prévenue dans une autre affaire CHD depuis 2013 et que nous l'avons rencontrée il y a quelques mois en prison pour l'assurer de notre soutien, apparaissait particulièrement important.



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

Malheureusement ses avocats ont été informés de manière incidente et tardive, en consultant deux jours avant l'audience le registre électronique des juridictions, que l'audience serait annulée : le président de la 37<sup>ème</sup> Chambre criminelle de la Cour jugeant le dossier du CHD 1, avait décidé de joindre la procédure jugée par la 18<sup>ème</sup> Chambre dans laquelle Oya Aslan était poursuivie à celle qu'il jugeait. En conséquence il était décidé qu'**Oya Aslan serait renvoyée devant la 37<sup>ème</sup> Chambre, à l'audience du 23 mars 2022, à Silivri** pour y être jugée avec ses confrères membres du CHD.

Si cette jonction, demandée par les prévenus en 2017 mais refusée par le Président à l'époque, n'avait rien de surprenant dans son principe, la façon dont elle a été faite est pour le moins choquante.

Nous avons toutefois pu mettre à profit la disponibilité que nous avons pour nous rendre, l'après-midi, en compagnie de nos confrères de Lawyers for Lawyers, au cabinet de confrères spécialisés dans la défense des affaires qui portent atteinte à la liberté d'expression : le cabinet Media and Law Studies Association, qui défend notamment de nombreux journalistes.

Nous avons longuement discuté avec eux et envisagé les moyens de coordonner nos efforts dans la lutte pour l'état de Droit et le respect des règles du procès équitable.

Le soir, comme à chaque fois, nous avons retrouvé nos confrères turcs et avons pu échanger avec eux sur les prochains procès pour lesquels ils souhaitent notre présence de soutien.

A ce jour deux dates sont à retenir : le 23 mars pour le procès CHD 1 à Silivri et le 25 mai, pour le procès OHD à Istanbul.

Fait le 29 mars 2022

**Etienne Lesage**

**Françoise Cotta**

Membres de DSF AS